



Email : ms.esmeralda@proximus.be

Enfin un courrier du Ministère La Glissoire y répond

Monsieur le Ministre,

Nous avons été fort agréablement surpris de recevoir enfin une réponse à l'un de nos courriers, en l'occurrence celui du 9 Février 2010 : nous sommes toutefois contraints de constater que la profession batelière reste à ce jour exclue de la signature du Ministre qui confie à ses services le soin...Ceci est considéré par la profession comme **un signe fort du peu d'intérêt porté par le gouvernement sur les problèmes rencontrés par la profession qui est en phase d'extermination finale orchestrée par les donneurs d'ordre.**

Dans le même temps, nous avons eu la douloureuse surprise d'apprendre par les écrits de VNF que le transport Fluvial se portait bien et avait de très beaux jours devant lui : une superbe publication de 24 pages de Mars 2010 intitulée « Guide pour une alternative Logistique Durable » affirme que tous les voyants sont au vert dans le Fluvial : un nouveau plan de communication est ainsi lancé par VNF qui a conduit FR3 à publier un reportage enthousiaste le jeudi 8 Avril sur les perspectives de développement du transport fluvial avec intervention de Mr Dalaise, Président du CAF (Comité des Armateurs Fluviaux) , du Port de Gennevilliers et autres clients. En fait, côté des gros armements et des clients, tout va bien : ce n'est que pour la batellerie Artisanale que la crise existe .

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre que l'analyse est simple à faire : le manque à gagner de la flotte artisanale va gonfler les marges des plus nantis : ceci avec l'accompagnement de VNF et la complicité de vos services auxquels vous confiez le soin d'examiner avec attention les problèmes posés.

A ce stade, nous sommes convaincus qu'il s'agit de soins palliatifs pour accompagner la profession dans son agonie (comme le souhaite le rapport St Pulgent en proposant de déclasser 1350 km de voies navigables). La réponse de vos services signée par Monsieur Patrick Vieu nous conforte dans cette analyse : ce courrier est bourré de bonnes intentions affirmées comme « ...geste fort et coordonné des institutions nationales et communautaires en faveur de la profession... ». Cela va d'un report de dispositifs d'aménagements coûteux pour répondre aux nouvelles normes Rhénanes, passe par une vague affirmation de tenter avec la Commission Européenne de mettre en place un dispositif équivalent à notre article 209 du CDPF interdisant le travail à perte, revient sur une réflexion en cours dans les domaines fiscal et commercial...pour soutenir le développement du secteur avec référence au Grenelle de l'environnement. En bref, des choses intellectuellement très satisfaisantes mais qui ne règlent rien.

Cependant, nous n'avons aucune réponse à la demande de vous rencontrer avant le 17 Avril date de l'assemblée générale de notre syndicat qui va fixer le seuil de prix de transport en dessous duquel la profession définira le travail à perte.

Je me fais le porte parole de la profession, Monsieur le Ministre pour vous redire l'urgence absolue qu'il y a de mettre en place des dispositifs qui permettent de revenir à des prix permettant d'assurer la survie de nos entreprises. Nous ne sommes plus en mesure de nous satisfaire de déclarations de bonnes intentions qui apparaissent comme des actes de provocation qui confortent les pratiques scandaleuses des donneurs d'ordre.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de répondre à notre demande d'audience déjà formulée dans notre courrier du 29 Mars 2010 pour déboucher sur des décisions concrètes : la publication d'un décret d'application de l'article 209 du CDPF fixant le seuil légal de rémunération du transport fluvial et les dispositifs de contrôle .

Je vous prie de croire à mes salutations respectueuses.

Le Président, Daniel CLAEYS

Rencontre de La Glissoire avec les courtiers d'affrètement cet après midi :
Compte rendu demain dans le Cap à l'Amont N° 26

Un préavis d'actions et de grèves été déposé par le syndicat auprès des préfets
concernés : l'assemblée générale de La Glissoire du 17 Avril 2010 prendra les décisions.
